

Jaurès et la réforme fiscale

Benoît Kermoal*

* *Doctorant à l'EHESS,
enseignant en histoire
au lycée Saint-Exupéry,
Mantes-la-Jolie*



Dans *l'Humanité* du 7 mars 1914, Jean Jaurès écrit à propos de la réforme fiscale alors en discussion au Sénat. Dans son billet, intitulé « Mauvaise humeur », il s'en prend aux adversaires politiques des socialistes qui refusent l'adoption définitive d'un impôt sur le revenu. Jaurès réaffirme sa position sur la question : « Hier, c'est à propos de l'impôt sur la rente qu'ont éclaté les colères. Mais qu'y avait-il donc de nouveau et d'imprévu dans notre affirmation ? Nous ne faisons que rappeler à tous, pour dissiper toute équivoque, les décisions de la Chambre et les engagements du gouvernement. [...] L'essentiel, pour l'heure présente, c'est qu'on ne puisse pas séparer la discussion de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières de l'impôt sur la rente¹. » Dans ce débat houleux sur l'impôt, véritable « serpent de mer » de la vie politique française depuis de nombreuses années, Jaurès explique les raisons pour lesquelles la SFIO est en faveur d'une telle réforme fiscale, tout en élargissant le débat, faisant de la question fiscale une véritable question sociale.

UN LONG DÉBAT : L'IMPÔT SUR LE REVENU

Le système fiscal français, avant l'adoption définitive de la loi relative à l'impôt sur le revenu en juillet 1914, est complexe. En conséquence, les débats parlementaires sur le

1 .Jean Jaurès, « Mauvaise humeur », *l'Humanité*, 7 mars 1914, p. 1 (en ligne : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k253757z.langFR>).

La Fondation Jean-Jaurès met en œuvre partout en France et tout au long de l'année 2014 de nombreuses initiatives pour commémorer le centenaire de l'assassinat de Jean Jaurès. Retrouvez chaque semaine une nouvelle note de l'auteur qui, à partir d'un article de Jean Jaurès à la même date en 1914, nous fait redécouvrir l'homme et ses idées.



Jaurès et la réforme fiscale

sujet sont souvent très techniques ; cette complexité favorise des discours politiques simplistes que Jaurès mentionne, pour les regretter, dans son article. La réforme fiscale oppose d'ailleurs de façon assez classique la droite et la gauche, mais c'est tout le talent de Jaurès que de chercher à répondre aux difficultés techniques de la mise en place d'une telle réforme, d'une part, et d'élargir le débat, d'autre part, à la question de l'égalité sociale. De cette réforme difficile à comprendre pour la majorité des Français, Jean Jaurès veut faire une loi visant à réduire les inégalités sociales, en accord avec les principes républicains et socialistes qu'il défend. Mais pour bien le comprendre, il est important de revenir sur la situation fiscale d'avant 1914 et sur le long débat que cette réforme a entraîné.

La fiscalité en France reposait auparavant sur un système datant peu ou prou de la Révolution française. La population était soumise à quatre contributions surnommées « les quatre vieilles » puisqu'elles dataient de plus d'un siècle : il y avait l'impôt foncier (sur les propriétés bâties ou non), la contribution personnelle immobilière (c'est-à-dire une taxe sur les dépenses de loyer), l'impôt sur les portes et fenêtres et l'impôt sur les patentes (les commerces, les industries et les professions libérales). Un tel système était inégalitaire à plus d'un titre : non seulement ces contributions directes ne dépendaient pas du tout des revenus mais les traitements, les salaires, les bénéfices des exploitations agricoles et les intérêts sur les créances étaient exclus de l'assiette fiscale.



Surtout, la majorité des contributions était constituée d'impôts basés sur la répartition : la loi de finance adoptée chaque année fixait un montant global que l'État attendait ; puis on donnait à chaque département une part à récolter ; ensuite, le conseil général ventilait la charge entre les communes, qui, elles, se chargeaient de la répartition entre les contribuables. En conséquence, non seulement ceux qui disposaient des plus hauts revenus n'étaient pas taxés à la hauteur de leur patrimoine, mais il existait de très nombreuses inégalités entre les régions et les départements.

C'est en 1907 que le ministre des Finances de l'époque, Joseph Caillaux, membre du Parti radical, avait proposé le projet qui est encore discuté au Sénat en 1914². En réalité,

2. Ce système fiscal d'imposition directe ne rapporte à l'État que 20 % de la totalité de l'impôt. La majorité des taxes provient de l'imposition indirecte sur les produits de consommation, ce qui renforce l'inégalité.

Jaurès et la réforme fiscale

la question d'un impôt sur le revenu est évoquée depuis le milieu du XIX^e siècle, et Jaurès, après quelques réticences, s'est placé du côté du radical Caillaux pour faire adopter le projet.

JAURÈS ET LES IMPÔTS

Pour les socialistes, il n'y a pourtant pas une unité de vues sur la question fiscale au début du XX^e siècle. De nombreux responsables de la SFIO rechignent encore en 1914 à appeler ouvertement à l'adoption du projet de Caillaux. Jean Jaurès, sur ce thème comme sur bien d'autres, se démène pour convaincre dans son camp et au-delà. Pour certains socialistes, l'impôt n'est pas une priorité : cela n'entraîne pas, d'une part, la disparition de la propriété privée, qui est une base du projet économique et social des socialistes ; et, d'autre part, une telle réforme de l'impôt renforcerait le rôle de l'État, ce que de nombreux militants ouvriers ne souhaitent pas vraiment. Jaurès est quant à lui convaincu de la nécessité de l'impôt sur le revenu depuis le début des années 1900 : il évoque le sujet à de nombreuses reprises et il conçoit cette réforme comme un premier pas vers l'adoption du socialisme³. En agissant de la sorte, le député du Tarn contraint la SFIO à clarifier son programme économique : peu à peu, une majorité de militants se rallie à sa vision des choses. Surtout, en se plaçant aux côtés de Caillaux, Jaurès oblige les acteurs du débat à se positionner dans un clivage droite/gauche. Les radicaux, parfois frileux sur les questions sociales, se voient dotés d'un allié de poids, d'autant que les élections législatives qui se déroulent quelques semaines plus tard, en avril-mai 1914, vont renforcer les rangs des députés socialistes. L'idée d'une république sociale, abandonnée par les initiateurs de la III^e République, refait ainsi surface avec une gauche unie. À droite, on est également obligé de se positionner fermement : les responsables politiques sont contre la progressivité de l'impôt sur le revenu et souhaitent moins de fiscalité. Ils contestent l'idée de taxer les plus riches davantage, prétextant que ce sont eux qui font marcher l'économie du pays et qu'ils participent ainsi à la croissance qui profite par contre-coup à l'ensemble de la population. Certains parlementaires s'insurgent



3. L'étude majeure sur ce point est celle de Nicolas Delalande, « Jaurès, les socialistes et l'impôt : les incertitudes du discours républicain. Conférence Jaurès 2010 », *Cahiers Jaurès*, n° 197, juillet-septembre 2010, pp. 3-26. Plus largement, du même auteur, *Les Batailles de l'impôt. Consentement et résistances de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, coll. « L'univers historique », 2011.

Jaurès et la réforme fiscale

contre ce qu'ils appellent une « inquisition fiscale » (l'impôt sur le revenu implique en effet que tout le monde déclare au préalable ses revenus, ce que la droite refuse) ; d'autres affirment même que ce sont les plus pauvres qui devraient payer le maximum d'impôts, car ce sont eux qui coûtent le plus à l'État⁴ ! Face à cet argumentaire, Caillaux fait preuve d'une détermination sans faille, secondé en cela par Jaurès : l'idée d'une république plus solidaire est en marche, une majorité de Français en est convaincue. Au moment où le chef des socialistes écrit son article, la loi a été adoptée par les députés et elle est examinée au Sénat. Les longs débats sont accompagnés d'une violente campagne de presse visant Joseph Caillaux⁵. Mais Jean Jaurès se bat avec constance pour convaincre les opposants au projet, y compris parmi les socialistes. Certains membres de la SFIO, en effet, redoutent cette loi qui va entraîner une certaine redistribution des richesses sans pour autant s'attaquer aux inégalités du capitalisme : il ne faut pas, selon eux, freiner la révolution socialiste en atténuant par l'impôt progressif les antagonismes de classe. Pourtant, Jaurès réussit à convaincre, comme souvent, les militants socialistes, y compris les plus récalcitrants.

UNE VISION PLUS GLOBALE : L'APPROCHE JAURÉSIIENNE DU CAPITALISME



Si la loi instituant un impôt progressif sur le revenu n'est pas encore votée au moment où Jaurès publie son article dans *l'Humanité*, les semaines suivantes confirment son analyse : une majorité de Français vote pour les forces de gauche aux élections législatives et, en conséquence, en faveur de ce projet de loi, définitivement adopté le 15 juillet, soit seulement quelques jours avant l'assassinat du « leader » socialiste. Mais le débat sur la réforme fiscale nous permet d'aborder également deux autres dimensions de l'homme politique : d'une part, sa tactique, et, plus largement, son approche du capitalisme.

Nous pouvons comprendre ainsi la méthode jaurésienne de prise de décision politique : une fois qu'il est convaincu, Jaurès argumente sans relâche pour obtenir l'adhésion de ses

4. Thomas Piketty, *Les Hauts Revenus en France au XX^e siècle. Inégalités et redistributions, 1901-1998*, Paris, Grasset, 2001.

5. Caillaux est l'objet d'une campagne calomnieuse orchestrée par *Le Figaro* et par son directeur, Gaston Calmette. Le 16 mars 1914, la femme de Joseph Caillaux tire au pistolet sur ce dernier et le tue, transformant le débat en une affaire politique plus large qui pousse Caillaux à la démission. Cela n'empêche pas la loi relative à l'impôt sur le revenu d'être toujours examinée au Sénat, et finalement adoptée le 15 juillet 1914.

Jaurès et la réforme fiscale

partenaires politiques. Il l'explique dans son article du 7 mars : « C'est parce qu'il sait que nous ne pécherons ni par naïveté, ni par complaisance, ni par faiblesse que l'ennemi redouble de mauvaise humeur⁶. » Cette action politique, faite d'avancées pratiques et de compromis, n'exclut donc pas la détermination dont Jaurès fait preuve dans bien des cas. Elle n'oublie pas pour autant un idéal plus large. Comme il le dit lors du discours à la jeunesse qu'il prononce à Albi en 1903 : « Le courage, c'est de dominer ses propres fautes, d'en souffrir mais de n'en pas être accablé et de continuer son chemin. Le courage, c'est d'aimer la vie et de regarder la mort d'un regard tranquille ; c'est d'aller à l'idéal et de comprendre le réel⁷. »

Dans le cas présent, il sait que l'impôt progressif sur le revenu ne va pas entraîner la disparition du capitalisme, mais que par cet acte, complété par d'autres, peu à peu l'avènement du socialisme pourra avoir lieu. S'il condamne régulièrement le capitalisme parce qu'il considère que c'est un système fait d'injustices et d'inégalités, Jaurès plaide aussi en faveur d'une évolution interne du capitalisme qui passe par la création de coopératives ouvrières et par le travail des syndicats. Mais, comme le souligne l'historienne Marion Fontaine : « Est-ce à dire que Jaurès fait de la transformation du capitalisme en socialisme un processus sans heurt et sans ombre ? Ce n'est pas entièrement exact, et il faut ici insister sur la complexité de la pensée jaurésienne. Si elle affirme l'ambivalence du capitalisme, et donc la possibilité d'en retourner les effets dans le "bon" sens, elle est aussi pleinement consciente de la résistance que ce système oppose à ce retournement⁸. »

Il est possible que cette pensée complexe de Jaurès soit un guide pour mieux comprendre les enjeux de la question fiscale telle qu'elle se pose encore aujourd'hui ou ceux liés à l'économie sociale et solidaire, qui commence avec peine à trouver sa place dans le système capitaliste en France.



6. Jean Jaurès, *op. cit.*

7. Jean Jaurès, « Discours à la jeunesse », Albi, 30 juillet 1903 (en ligne : www.lours.org/default.asp?pid=100).

8. Marion Fontaine, « Jaurès et le capitalisme » in Daniel Cohen et Alain Bergougnieux (dir.), *Le Socialisme à l'épreuve du capitalisme*, Paris, Fayard/Fondation Jean-Jaurès, 2012, p. 35.

Jaurès et la réforme fiscale

Pour aller plus loin

Une étude complète sur la question des impôts vue par Jaurès :

- Nicolas Delalande « Jaurès, les socialistes et l'impôt : les incertitudes du discours républicain. Conférence Jaurès 2010 », *Cahiers Jaurès*, n° 197, juillet-septembre 2010, pp. 3-26.

Sur les rapports entre Jaurès et le capitalisme :

- Marion Fontaine, « Jaurès et le capitalisme » in Daniel Cohen et Alain Bergougnieux (dir.), *Le Socialisme à l'épreuve du capitalisme*, Paris, Fayard/Fondation Jean-Jaurès, 2012, pp. 27-35.

Sur les débats à propos de l'impôt sur le revenu au XX^e siècle en France :

- Thomas Piketty, *Les Hauts Revenus en France au XX^e siècle. Inégalités et redistributions, 1901-1998*, Paris, Grasset, 2001.

